

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2018**

**Date de convocation** : 13 avril 2018

Le 18 avril 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie-Jo PERTUÉ, Christian BONFANTI, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Nathalie HUBERT, Alain AGATOR.

**Était(ent) absent(s) excusé(s)** : Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Christine CHAUVEAU, Alain PHILIPPE.

**Était (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude GUILLOT

**Date de publication** : 19/04/2018

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018 a été adopté à l'unanimité des présents

**DEL-201831**

**FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2018**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2018 pour les trois taxes directes locales.

Il propose de ne pas augmenter les taux.

Ainsi, les taux seraient de :

- pour la taxe d'habitation : de 14,39 %
- pour le foncier bâti : de 20,05 %
- pour le foncier non bâti : de 53,34 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'appliquer les taux ci-dessus
- d'imputer les recettes correspondantes au budget primitif 2018.

**DEL-201832**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier des crédits à certains articles sur le budget de l'exercice 2018.

En effet, M. le Maire précise que dans le cadre du camp des adolescents, l'été dernier, une aide financière de 1000,00 € a été versée à la collectivité alors qu'elle aurait dû être versée aux Francas, partenaire de ce projet.

D'où les écritures proposées, ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				

/		/		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	/	/	/	/
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D022/ADM : dépenses imprévues	1 000,00 €	/	/	/
D673/FONCT : titres annulés (exercices antérieurs)		1 000,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	1 000,00 €	1 000,00 €	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
 ✎ approuve le mouvement des crédits tel que présenté.

**DEL-201833**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier des crédits à certains articles sur le budget de l'exercice 2018.

En effet, il y a lieu de régulariser des écritures, à la demande des services préfectoraux, suite à l'affectation du résultat 2017, par la prévision / modification de crédits afin de couvrir le besoin de financement.

D'où les écritures proposées, ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R021 : virement section exploitation		/	4 277,00 €	
R1068 : autres réserves				4 277,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	/	/	4 277,00 €	4 277,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D023 : virement à section investissement	4 277,00 €	/	/	/
R002 : excédents antérieurs reportés		/	4 277,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	4 277,00 €	/	4 277,00 €	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
 ✎ approuve le mouvement des crédits tel que présenté.

**DEL-201834**

**SYNDICAT AUBANCE LAYON LOUETS : CONVENTION AUTORISATION D'ACCES AUX PARCELLES POUR TRAVAUX**


M. le Maire expose que le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets a pour objectif de recharger une partie du lit de l'ancienne Aubance et de restaurer la végétation de l'ancienne Aubance et le ruisseau de la Jutelle.

Le syndicat soumet à la commune de Soulaines sur Aubance, propriétaire de parcelles contiguës à ces deux rivières, une convention d'accès définissant les dispositions et les obligations, entre autre sur les parcelles concernées, les travaux envisagés, leurs financements et la durée de la présente convention qui est de trois ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'accès avec le syndicat Layon Aubance Louet, telle que présentée.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 19 avril 2018

  
Le Maire  
Michel COLAS

